

Missions du SSIAD

- Eviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent;
- Faciliter le retour au domicile après hospitalisation;
- Prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état des bénéficiaires



« Le SSIAD n'est pas un substitut de la famille ou de l'entourage, il en est un **COMPLEMENT** »

Démarche à accomplir pour bénéficiaire d'une prise en charge

Contacter le service au 05 53 74 26 25.

L'infirmière coordinatrice évaluera, à partir de votre état de dépendance, si vous relevez bien de ce service, et organisera votre prise en charge en fonction de la pathologie et des places disponibles.

Infirmière coordinatrice : Anaïs BIGOT

zone de compétence territoriale

Canton d'Eymet: Eymet, Fonroque, Razac-d'Eymet, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint-Julien-d'Eymet, Sainte-Eulalie-d'Eymet, Sainte-Innocence, Serres-et-Montguyard, Singleyrac

Canton d'Issigeac: Bardou, Boisse, Bouniagues, Colombier, Conne-de-Labarde, Faurilles, Faux, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Cernin-de-Labarde, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Perdoux, Sainte-Radegonde

Canton de Sigoulès: Cunèges, Flaugeac, Gageac-et-Rouillac, Gardonne, Mescoules, Monbazillac, Monestier, Pomport, Razac-de-Saussignac, Ribagnac, Rouffignac-de-Sigoulès, Saussignac, Sigoulès, Thénac



26 Route de Lescoussou
24500 EYMET



Pour nous joindre:

Téléphone: **05.53.74.26.25**

Email: **amad.sb@orange.fr**

Services proposés

Son objectif

Le SSIAD permet de suppléer de façon transitoire ou à long terme à une perte d'autonomie et aux actes essentiels de la vie.

Son équipe

Le SSIAD a une équipe soignante de 16 personnes comprenant 15 aides-soignants diplômés, une infirmière coordinatrice.

Ses actions

L'équipe assure des soins d'hygiène, de confort et de bien-être dans le respect des habitudes de vie. Elle est un soutien moral du patient et de sa famille, et les accompagne pendant la prise en soin.

Les conditions de prise en charge

- Etre âgé de 60 ans et plus ou avoir moins de 60 ans et présenter les caractéristiques d'un vieillissement prématuré ou être atteint d'une maladie invalidante.
- Etre domicilié sur les cantons d'Issigeac, de Sigoulès ou d'Eymet. (sauf Lamonzie St Martin).
- Disponibilité d'une place (le service a une capacité de 60 patients).
- Prescription médicale (Le médecin traitant est le référent médical de toute l'équipe pendant la prise en charge).
- Evaluation de la dépendance par une grille AGGIR (admission des GIR 1 à 3).

Libre choix

Les personnes prises en charge par le SSIAD ont le libre choix de leurs intervenants libéraux:

- Médecin traitant,
- Infirmier(e)s libéraux conventionnés avec le service,
- Kinésithérapeutes etc...
- Service d'aide à domicile

Prise en Charge

Le SSIAD est un service « GRATUIT », pris en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie. Il comprend les actes de l'aide-soignant et le paiement des actes infirmiers.

